

l'essentiel

n° 98
septembre 2007



ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE : FORCES ET FAIBLESSES DE LA FRANCHE-COMTÉ

Entre 2001 et 2004, la Franche-Comté est à la 20^e place des régions métropolitaines pour son attractivité économique au sein d'un Grand-Est globalement peu attractif. Que ce soient en termes de créations d'établissements ou de créations d'emplois, les performances de la région sont en retrait de ses homologues de métropole. Bien que la région ne soit pas dépourvue d'atouts, elle souffre de sa faible densité tant démographique qu'économique. Ce phénomène est renforcé par une image globalement moins favorable aux régions du Grand-Est, présentées comme encore très industrielles et en déclin, face à celles du Sud et de l'Ouest aux économies plus diversifiées. Un faible taux d'encadrement, un secteur tertiaire peu développé bien qu'en forte progression et un marché de l'emploi réduit limitent les débouchés pour les diplômés du supérieur. La Franche-Comté apparaît, en revanche, comme l'une des régions les moins fragiles socialement. Elle dispose également de revenus plus élevés que la moyenne nationale et produit un effort de recherche important.

La Franche-Comté compte au nombre des régions de faible notoriété qui disposent de peu d'attraits visibles pour attirer les investisseurs économiques.

Pour remédier à cette situation, de nombreuses initiatives sont prises par les acteurs publics et privés francs-comtois, telles que l'adoption d'un Schéma Régional de Développement Économique et la création de pôles de compétitivité engageant des moyens destinés à la recherche, au développement et à l'innovation dans les entreprises et les laboratoires.

Qu'elle soit regardée à travers sa situation démographique, économique ou touristique, la Franche-Comté apparaît comme une région peu attractive [1]. Depuis 1975, la croissance de la population régionale repose uniquement sur le solde naturel. Le déficit migratoire a atteint son maximum entre 1982 et 1990 avec la perte de 3 600 habitants par an. Ce déficit s'est réduit de moitié durant les années 90. Depuis 1999, les arrivées sont aussi nombreuses que les départs. Cette amélioration masque néanmoins un

déficit persistant avec les autres régions de métropole, signe de la faible attractivité de la région. Ce déficit est compensé par un excédent apparent avec les DOM et l'étranger. À l'instar des autres régions du Grand-Est (Bourgogne, Alsace, Champagne-Ardenne et Lorraine), la Franche-Comté présente un déficit d'attractivité, notamment par rapport aux régions du Sud et de l'Ouest de la métropole. La région pâtit d'un positionnement géographique peu favorable, enserrée entre des voisins plus visibles, Rhône-Al-



www.insee.fr
insee-contact@insee.fr
0 825 889 452 (0,15€/mn)

ESS079618 Prix : 2,50€

Comment mesurer la performance des territoires en matière d'attractivité économique ?

L'attractivité économique d'une région se définit comme sa capacité à attirer des entreprises et à créer des emplois, mais aussi, dans une optique plus défensive, à les retenir. Ainsi, un territoire qui bénéficie de créations d'établissements ou d'emplois supérieures à la moyenne des régions métropolitaines se distinguera par une forte attractivité.

Une entreprise qui souhaite investir peut soit renforcer le potentiel d'un de ses établissements en augmentant sa capacité de production et ses effectifs, soit créer une unité de production entièrement nouvelle. Le choix de la localisation de cette nouvelle unité dépend en partie de l'attractivité de chacun des sites potentiels. La décision finale peut tendre à renforcer le développement de la région finalement retenue. Se pose alors la question d'évaluer l'attractivité économiques des régions françaises à des fins comparatives.

La méthode développée ici vise à apprécier l'attractivité économique de la région selon quatre composantes mesurées par des taux annuels moyens calculés sur la période 2001 à 2004 :

1 Le taux de création d'établissements sièges est défini comme la moyenne annuelle du nombre d'établissements sièges d'entreprises créés ex nihilo ou transférés dans la zone, entre début 2001 et fin 2004, rapportée au stock d'établissements du 1^{er} janvier 2001.

2 Le taux de création d'établissements secondaires est défini comme la moyenne annuelle du nombre d'établissements secondaires créés ex nihilo ou transférés dans la zone, entre le début 2001 et la fin 2004, rapportée au stock d'établissements du 1^{er} janvier 2001.

Les établissements secondaires sont des établissements non sièges qui dépendent donc d'un établissement centre de décision.

3 Le taux d'emplois créés dans les établissements nouveaux est défini comme la moyenne annuelle des emplois générés par les établissements créés ou entrant dans la zone entre début 2001 et fin 2004, rapportée à l'emploi moyen.

L'emploi moyen est mesuré sur l'ensemble de la période du 1^{er} janvier 2001 au 1^{er} janvier 2005, alors que l'emploi dans les créations est mesuré au terme de l'année de la création de l'établissement.

4 Le taux de croissance de l'emploi dans les établissements existants et en croissance d'effectif est la moyenne annuelle de l'accroissement de l'emploi dans ces établissements entre 2001 et 2004 rapportée à l'emploi moyen.

Un **indicateur synthétique**, résultante des quatre composantes, permet alors de comparer les régions entre elles. Il est le résultat d'une Analyse en Composantes Principales (ACP) sur les quatre composantes et résume l'information fournie par celles-ci. L'attractivité des régions est mesurée par leurs coordonnées sur le premier axe de l'ACP, apportant l'information la plus significative.

Lorsque la composante a évolué plus favorablement que la moyenne nationale au cours de la période envisagée, la coordonnée a une valeur positive ; elle est négative dans le cas contraire.

Cette transformation rend additives les quatre composantes permettant de mesurer leur poids dans l'indicateur synthétique d'attractivité. Elle renseigne sur les éléments qui expliquent le plus le niveau d'attractivité ainsi obtenu.

Les constats et les éléments d'explication établis sur la base de cet étalon de mesure commun portent sur la place de la région dans l'ensemble des régions métropolitaines et plus spécifiquement dans celles du Grand-Est.

L'analyse est basée sur les établissements exerçant une activité économique dans les secteurs marchands de l'industrie, de la construction, du commerce et des services (champ I.C.S.). Pour ces activités relevant de l'économie marchande, un arbitrage territorial peut avoir lieu au moment du démarrage de l'activité.

Les créations sont calculées sans tenir compte des disparitions des établissements et des emplois. On cherche à mesurer les nouvelles activités locales, signe d'un dynamisme particulier du territoire, sans préjuger de leur pérennité.

pes par son poids économique, la Bourgogne par sa taille et sa proximité géographique avec l'Île-de-France et l'Alsace par son rôle institutionnel européen. Partageant la plus longue frontière avec la Suisse, elle est adossée aux cantons de l'Arc jurassien suisse qui souffrent, vis-à-vis de leur territoire national, du même déficit en termes d'image et de visibilité. La Suisse contribue cependant fortement à la vitalité d'une partie de la Franche-Comté par l'intermédiaire, d'une part, des revenus versés aux travailleurs frontaliers, plus élevés que ceux pratiqués dans la région, et par l'apport, d'autre part, de la consommation de la clientèle suisse dans les commerces de la bande frontalière.

Dotée de la plus faible population des régions métropolitaines (1,9% de la population de métropole) après le Limousin et la Corse et d'agglomérations de tailles très modestes, la Franche-Comté

La spécialisation industrielle de la région : à la fois une force et une faiblesse

est confrontée à un problème de densité tant démographique qu'économique. Son territoire regroupe, en effet, 1,6% des établissements et 1,7% des emplois présents dans les régions métropolitaines, soit moins que son poids démographique.

La Franche-Comté bénéficie d'atouts économiques, essentiellement industriels, qui sont autant de particularités régionales : industrie automobile à Sochaux-Montbéliard, industrie de l'énergie et du ferroviaire (TGV) à Belfort et Ornans, industrie des microtechniques fondée sur un riche passé horloger dans le Doubs. Au palmarès des régions françaises, la Franche-Comté est la 1^{ère} région en termes du poids des emplois dans les

microtechniques, le découpage-emboutissage, la lunetterie, l'horlogerie et le jouet et la 3^e région pour la construction automobile et le traitement de surfaces.

Forte de ses savoir-faire industriels spécifiques, l'économie franc-comtoise se caractérise par le poids de son industrie (environ un quart des emplois salariés et de la valeur ajoutée régionale). Celle-ci apparaît comme la plus spécialisée des régions métropolitaines, les trois secteurs dominants (construction automobile, services industriels du travail des métaux ⁽¹⁾, transformation des matières plastiques) regroupant un tiers des effectifs industriels. Cette particularité, reposant sur la présence de grands groupes nationaux ou internationaux, constitue une richesse pour la Franche-Comté. Elle pourrait aussi être source de fragilité

avec l'arrivée de mutations industrielles. En effet, si des adaptations ou restructurations se manifestaient

dans certains secteurs dominants, les conséquences seraient inévitablement plus marquées que dans une économie plus diversifiée.

À l'inverse, la Franche-Comté reste en retrait pour certaines activités porteuses au plan national et international, telles que l'électronique, l'informatique, les télécommunications ou les biotechnologies.

La moindre présence du secteur tertiaire, au regard d'autres régions moins industrielles, pénalise la création d'entreprises et d'emplois dans la région.

(1) tels que mécanique générale, découpage, emboutissage, traitement et revêtement des métaux, décolletage.

Manquant d'emplois tertiaires et d'emplois qualifiés dans un marché du travail de faible volume, la Franche-Comté subit le départ de nombreux jeunes ⁽²⁾ (actifs ou étudiants) et son taux d'encadrement ⁽³⁾ est plus faible que dans les autres régions de province. Les importants départs à la retraite à venir pourraient limiter encore le volume local de main-d'œuvre et compliquer la tâche des entreprises pour trouver certaines qualifications. Le développement des emplois métropolitains supérieurs ⁽⁴⁾, qui ont la particularité de mobiliser des compétences de haut niveau et d'être un moteur pour l'économie régionale, pourrait en être affecté.

En effet, si la Franche-Comté retient assez bien ses habitants et ses entreprises, elle connaît des difficultés à en attirer, ainsi que l'a fait ressortir un premier bilan de l'attractivité de la région [1].

Sur la base d'un indicateur synthétique construit sur la période 2001-2004 (cf. encadré), la Franche-Comté se situe, selon cet indicateur, en 20^e position des régions métropolitaines juste devant le Limousin et l'Auvergne. Le Grand-Est apparaît globalement peu attractif. La Champagne-Ardenne se

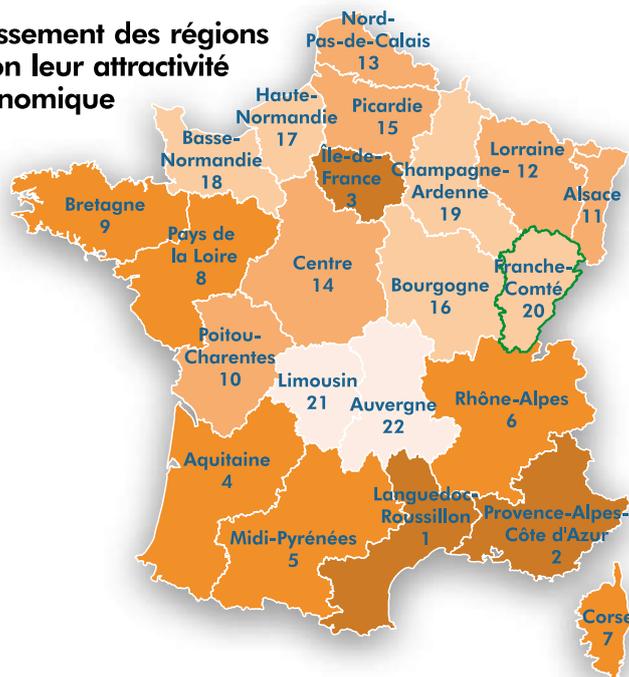
situe au 19^e rang, la Bourgogne, la Lorraine et l'Alsace étant légèrement mieux placées. Les différences entre les régions sont néanmoins parfois ténues et les positionnements restent indicatifs. Les principales différences résident dans la répartition des facteurs favorables ou non à l'attractivité.

En Franche-Comté, les quatre composantes de l'indice contribuent négativement à l'attractivité. Il en est de même pour les autres régions du Grand-Est, à l'exception de l'Alsace qui se distingue par une contribution positive de la création d'établissements sièges.

Entre 2001 et 2004, la Franche-Comté est la région de métropole où l'emploi créé par les établissements existants ayant gagné des effectifs a le moins progressé, notamment dans la construction et le commerce. Parmi les régions du Grand-Est, seule la Bourgogne présente une situation nettement plus favorable.

L'influence des trois autres composantes de l'attractivité est moins importante. La région se situe à la 17^e position pour le

Classement des régions selon leur attractivité économique

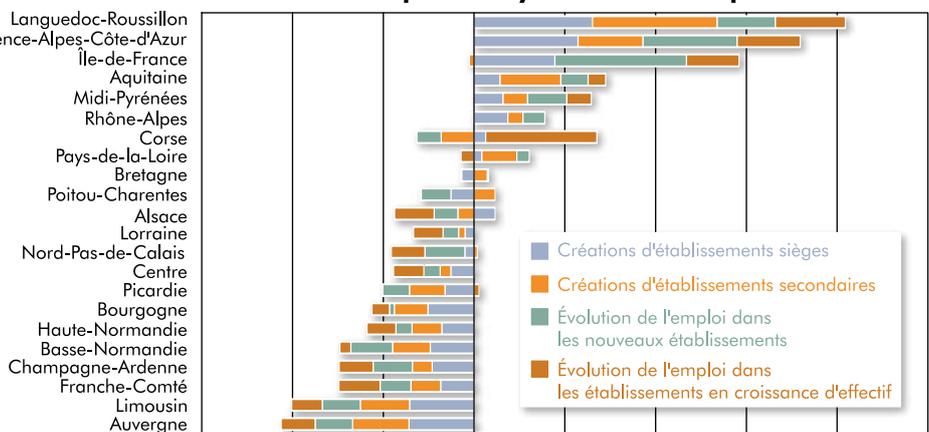


Source : INSEE © IGN - INSEE 2006

taux de créations d'établissements sièges et à la 16^e pour celui des seuls établissements secondaires. Entre 2001 et 2004, 17 200 créations d'établissements ont été enregistrées dans la région générant 23 700 emplois. Ces créations d'établissements sont proportionnellement moins nombreuses qu'au niveau national avec un nombre d'emplois créés par établissement plus faible ([1], partie Établissements). Les moindres performances de la Franche-Comté en matière

Des régions du Grand-Est peu attractives

Des créations d'emplois et d'établissements plus faibles en Franche-Comté qu'en moyenne en métropole



Source : INSEE Champ : Industrie, Commerce, Services - période 2001 à 2004

Note de lecture : en Franche-Comté, toutes les composantes de l'attractivité ont un effet plus faible que la moyenne nationale symbolisée par la mesure 0. L'évolution de l'emploi dans les établissements existants et en croissance d'effectif a l'impact négatif le plus marqué. Les trois autres composantes ont une importance numérique quasiment identique.

(2) Cf. « INSEE Franche-Comté - Essentiel n°94 - décembre 2006 »
 (3) Nombre d'emplois de cadres et professions intellectuelles supérieures rapportés à l'ensemble des postes en %
 Source : Déclarations Annuelles de Données Sociales (DADS)
 (4) Il s'agit de 11 fonctions identifiées par le biais d'une grille élaborée par l'INSEE en 1994 dont le contenu décisionnel est élevé ou qui contribue à l'image de la ville où elles sont exercées.

Des moteurs d'attractivité moins performants qu'en moyenne en province

Taux moyens en % sur la période 2001-2004

Région	Créations pures et transferts entrants d'établissements sièges		Créations pures et transferts entrants d'établissements secondaires		Création d'emplois dans les nouveaux établissements		Création d'emplois dans les établissements existants en croissance d'effectif	
	Valeur	Rang	Valeur	Rang	Valeur	Rang	Valeur	Rang
Franche-Comté	8,4	17	1,9	16	2,5	17	7,3	22
Alsace	10,1	7	2,0	13	2,6	13	7,4	21
Bourgogne	8,0	20	1,8	18	2,9	9	8,2	13
Champagne Ardenne	8,2	18	2,0	14	2,4	20	7,6	20
Lorraine	9,2	10	2,1	11	2,8	10	7,7	15
Province	10,1		2,3		3,1		8,8	
France métropolitaine	10,5		2,2		3,6		9,2	

Source : INSEE - Sirene, DADS

de créations d'établissements s'expliquent en partie par de faibles transferts d'établissements en provenance des autres régions.

Des entreprises plus pérennes en Franche-Comté

Sur le territoire métropolitain, les régions plus attractives (Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-

Côte d'Azur en premier lieu), l'Île-de-France et les régions qui lui sont limitrophes bénéficient de l'essentiel des transferts. La région parisienne est également à l'origine de très nombreux départs.

Pour autant, les établissements comtois créés ex nihilo en 1998 ont une durée de vie plus longue : cinq ans après leur création, 56% d'entre elles continuent leur activité contre 49% au niveau national. La région se place en 4^e position selon ce critère, en tête des régions du Grand-Est. Toutefois, si les projets d'implantations en Franche-Comté sont relativement moins nombreux

que dans les autres régions, ils apparaissent plus solides et mieux préparés [2].

Plus fréquemment qu'ailleurs, le créateur d'entreprise a, en Franche-Comté, exercé une activité professionnelle avant de lancer son entreprise. Les futurs chefs d'entreprises sont en moyenne plus souvent titulaires d'un diplôme technique (notamment des CAP ou des BEP), ce qui semble être une meilleure garantie de survie dans de nombreuses activités que la possession d'un diplôme d'enseignement général. Par ailleurs, 36% des entreprises de la région disposent d'aides publiques lors de leur démarrage contre 25% au niveau national. Cet apport favorise la survie des entreprises industrielles ou de la construction qui doivent souvent mobiliser des moyens importants dans leurs premières années d'existence.

Entre 1997 et 2004, l'attractivité de la Franche-Comté ne s'est pas améliorée

Entre les périodes 1997-2001 et 2001-2004, la hiérarchie des régions vis-à-vis de l'attractivité économique a légèrement évolué. La Franche-Comté recule d'une place, tout comme l'Alsace. La Bourgogne est passée du 20^e au 16^e rang à l'inverse de Champagne-Ardenne qui perd cinq places. La Lorraine conserve son rang. Entre ces deux périodes, les composantes de l'attractivité se sont modifiées dans chacune d'elles. Au niveau national, les régions les plus tertiarisées ont mieux résisté au retournement conjoncturel de 2001.

En Franche-Comté, entre 1997 et 2001, la faiblesse des créations d'établissements secondaires

La Franche-Comté au 4^e rang selon le taux de survie à cinq ans des entreprises créées en 1998

Région	Taux de survie (en %)	Rang
Franche-Comté	55,9	4
Alsace	54,5	8
Bourgogne	54,2	9
Champagne Ardenne	50,4	14
Lorraine	49,8	16
France métropolitaine	48,5	

Source : INSEE - Enquête SINE (Système d'Information sur les Nouvelles Entreprises)

Franche-Comté : la région de métropole où le tertiaire marchand est le moins développé

Rang en termes d'attractivité économique et poids du secteur tertiaire

Région	Indicateur synthétique d'attractivité			Poids du secteur tertiaire au sein des emplois du secteur concurrentiel (en %)	
	Rang des régions		Évolution du rang	2004	Évolution 1997-2004
	1997-2001	2001-2004			
Poitou-Charentes	15	10	+5	59,8	2,8
Bourgogne	20	16	+4	58,3	3,7
Centre	17	14	+3	58,3	4,7
Bretagne	11	9	+2	60,4	3,1
Languedoc-Roussillon	3	1	+2	71,3	2,6
Rhône-Alpes	7	6	+1	60,3	4,7
Auvergne	22	22	0	56,7	4,7
Limousin	21	21	0	59,6	4,0
Basse-Normandie	18	18	0	58,2	4,6
Lorraine	12	12	0	57,6	5,7
Pays-de-la-Loire	8	8	0	57,1	4,0
Midi-Pyrénées	5	5	0	64,5	3,4
Aquitaine	4	4	0	66,5	2,6
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	2	2	0	73,2	2,6
Franche-Comté	19	20	-1	50,4	6,2
Haute-Normandie	16	17	-1	57,7	4,3
Alsace	10	11	-1	58,0	5,2
Corse	6	7	-1	71,8	1,0
Picardie	13	15	-2	56,4	5,6
Île-de-France	1	3	-2	77,1	5,4
Nord-Pas-de-Calais	9	13	-4	61,5	5,8
Champagne-Ardenne	14	19	-5	56,9	4,4

Source : INSEE

res contribuait le plus fortement au déficit d'attractivité de la région. Entre 2001 et 2004, le volume de ces créations est multiplié par sept (780 en moyenne annuelle), tout en restant en deçà du niveau national.

La contribution à l'attractivité des créations d'établissements sièges reste quasiment inchangée entre les deux périodes, témoignant de la difficulté récurrente de la région à attirer des centres de décision. Cependant, la situation de la Franche-Comté est sur ce point plus favorable que celle de la Bourgogne et de Champagne-Ardenne au sein du Grand-Est.

Entre 1997 et 2001, l'emploi franc-comtois progresse de 12,9% contre 14,0% en moyenne nationale ; la Franche-Comté occupe le 14^e rang durant cette période. Les créations d'emplois dans les établissements existants sont, en Franche-Comté, légèrement en retrait par rapport au niveau national. Leur contribution à l'attractivité, qui était légèrement défavorable entre 1997 et 2001, pèse plus fortement entre 2001 et 2004.

Au sein du Grand-Est, l'Alsace a aussi vu ses performances relatives s'amincir, marque d'une moindre attractivité entre les deux périodes. Cette région voit apparaître proportionnellement moins de sièges d'entreprises entre 2001 et 2004 qu'entre 1997 et 2001. Le taux de créations reste cependant un des plus élevés de métropole et la contribution à son attractivité reste positive. La création d'établissements secondaires, qui était vive entre 1997 et 2001, devient moins dynamique qu'au niveau national entre 2001 et 2004. Cette composante de l'attractivité devient négative après 2001. Compte-tenu de ces évolutions, l'emploi créé dans les nouveaux établissements

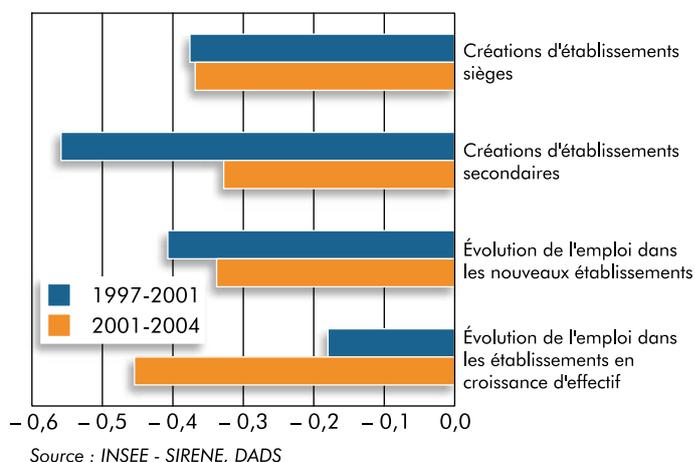
perd également de la vigueur et l'écart à la moyenne nationale devient plus défavorable. Entre les deux périodes, l'emploi dans les établissements existants en croissance d'effectif, qui progressait déjà lentement, ralentit encore légèrement.

En Lorraine, la situation devient moins défavorable entre 2001 et 2004 qu'entre 1997 et 2001, en ce qui concerne les évolutions de l'emploi dans les établissements nouveaux ou existants et la création d'établissements sièges. La situation se détériore au contraire pour la création d'établissements secondaires : de positive, la contribution de cette composante devient légèrement négative.

Sur la même période, si la Bourgogne enregistre un faible dynamisme des créations d'établissements, ses performances se sont en revanche améliorées en matière d'emplois créés, aussi bien par les établissements nouveaux que les établissements existants en croissance d'effectif. Le rythme de création d'emplois se rapproche ainsi de la moyenne nationale, permettant à la région de progresser en termes d'attractivité.

Dans une certaine mesure, la baisse démographique enregistrée sur une partie du territoire champenois a pesé sur le dynamisme du tissu productif. Entre 1997 et 2001, la création d'établissements secondaires était plus vive qu'au niveau national, ce qui avait un impact positif sur l'attractivité de la région. Mais ce dynamisme ne s'est pas accompagné par de nombreuses créations d'emplois dans les nouveaux établissements. En Champagne-Ardenne, les créations d'entreprises comptent au démarrage, plus fréquem-

La création d'emplois dans les établissements existants contribue moins défavorablement à l'attractivité économique de la région entre 1997-2001 qu'entre 2001-2004



ment qu'au niveau national, un établissement unique et un seul emploi généralement occupé par l'entrepreneur. Entre 2001 et 2004, le rythme

de création des établissements diminue fortement, entraînant une baisse des créations d'emploi dans les nouveaux établissements. Le retournement est particulièrement marqué pour les établissements secondaires : leur contribution à l'attractivité de la région devient fortement négative.

Une région attractive détient-elle alors des atouts particuliers pour expli-

quer sa situation ? En d'autres termes, existe-t-il un lien entre l'attractivité économique d'une région et l'environnement dans lequel évoluent ses entreprises.

L'attractivité économique d'une région dépend beaucoup plus

de facteurs structurels que des évolutions conjoncturelles auxquelles elle est confrontée. Parmi les facteurs structurels ayant l'impact le plus marqué, on peut citer le profil de la population (part de la population urbaine, poids des différents groupes d'âges, taux d'activité...) et son évolution (liée au solde naturel et au solde migratoire), la structure et les performances⁽⁵⁾ du secteur productif, la dotation du territoire en infrastructures de communication, la qualification de la main-d'œuvre ainsi que l'importance quantitative

de l'enseignement supérieur ou des activités de recherche.

Ces facteurs ne sont pas répartis uniformément entre les régions. Ils peuvent être mesurés par de nombreux indicateurs dont la combinaison permet de caractériser la polarisation des activités économiques, la tertiarisation du tissu productif local et la fragilité sociale.

Régions du Grand-Est : un profil économique comparable

Moindre polarisation des actifs et des emplois dans le Grand-Est

(5) telles que taux de valeur ajoutée, taux d'exportation, taux de marge, taux d'investissement, indices de concentration et de spécialisation, taux de dépendance ...

Franche-Comté et Bourgogne : deux régions peu urbanisées

Part de la population, des effectifs et des rémunérations (en %) dans les pôles urbains

	Franche-Comté	Alsace	Lorraine	Bourgogne	Champagne-Ardenne	Grand-Est	Province	France métropolitaine
Effectif salarié	64,1	71,5	71,5	61,0	67,7	67,8	70,8	76,4
Rémunération	67,2	73,2	73,5	64,3	69,6	70,2	73,2	79,7
Population	43,5	56,1	55,7	41,5	48,5	50,1	54,7	61,0

Source : INSEE - Recensement de la population 1999, Connaissance Locale de l'Appareil Productif (CLAP) 2004

Le premier critère représente la polarisation des activités qui prend en compte la concentration sur un territoire des populations, des activités et des emplois pour y créer un pôle important

L'industrie reste très présente dans le Grand-Est

favorisant les synergies fondées notamment sur un réservoir local de main d'œuvre qualifiée et spécialisée, des liens privilégiés entre les entreprises et leurs fournisseurs et des échanges d'informations et de connaissances. Toutefois, les effets positifs de cette agglomération s'accompagnent souvent d'effets inverses, qui tendent à augmenter la dispersion des activités : prix du foncier et de l'immobilier, saturation des réseaux, concurrence sur le marché local.

En 2004, au niveau national, les pôles urbains concentrent 76% des emplois et 80% des salaires versés, alors que ceux-ci ne regroupent que 61% de la population. Les rémunérations moyennes par poste de travail, plus élevées qu'ailleurs, correspondent à une proportion plus forte d'emplois qualifiés. En Franche-Comté, les pôles urbains regroupent 64% des emplois, 67% des rémunérations pour 44% de la population régionale.

Comme les autres régions du Grand-Est à l'exception de l'Alsace, la Franche-Comté apparaît comme une région peu polarisée, notamment à

cause de la faiblesse de son armature urbaine. À l'inverse, la polarisation plus marquée de l'Alsace joue positivement sur son attractivité.

Le second critère concerne la tertiarisation du tissu économique. Les zones tertiaires sont caractérisées par une faible proportion d'ouvriers, une part importante de travailleurs indépendants et la présence marquée d'entreprises de petite taille. Les zones à caractère plus industriel présentent les caractéristiques inverses.

Plus le tissu économique d'un territoire est diversifié, moins il est exposé aux fluctuations conjoncturelles. La présence marquée de l'industrie n'est cependant pas en soi un handicap. Elle est de moins en moins un ensemble homogène. Une partie, s'apparentant à des industries de main-d'œuvre ou produisant des biens relativement standardisés, est soumise aux lois de la mondialisation. Une proportion non négligeable d'autres industries emploient des technologies de pointe, ont une forte présence internationale et concourent au développement de services externalisés et de prestations de services spécialisées. Le caractère industriel d'une région peut ainsi être relativisé ou au contraire conforté par le poids des services aux entreprises situés sur son territoire ou à proximité.

La Franche-Comté apparaît comme la région la plus industrielle de France. Le poids de l'industrie est également important en Champagne-Ardenne et en Lorraine. L'Alsace et la Bourgogne bénéficient, pour leur part d'économies plus diversifiées. Bien qu'assez fortement industrielle, la Lorraine a conservé de 1997 à 2004 un niveau d'attractivité supérieur à celui de la Franche-Comté. Son économie comporte notamment une proportion plus importante d'activités de services aux entreprises.

La préservation des atouts industriels de la Franche-Comté reste toutefois l'un des défis à relever pour la région, si on considère le profond bouleversement des lieux et conditions de production qui s'opère au niveau mondial, avec des délocalisations vers des pays à bas coûts. L'industrie du jouet est particulièrement touchée par ce phénomène. Cette concurrence peut être également le fait de pays développés, notamment européens, comme c'est le cas pour l'automobile ou la lunetterie. La Franche-Comté est la région qui compte proportionnellement le plus d'emplois (14,3% contre 6,4% au niveau national) dans les secteurs potentiellement fragiles que sont l'industrie automobile, l'habillement et cuir, l'industrie

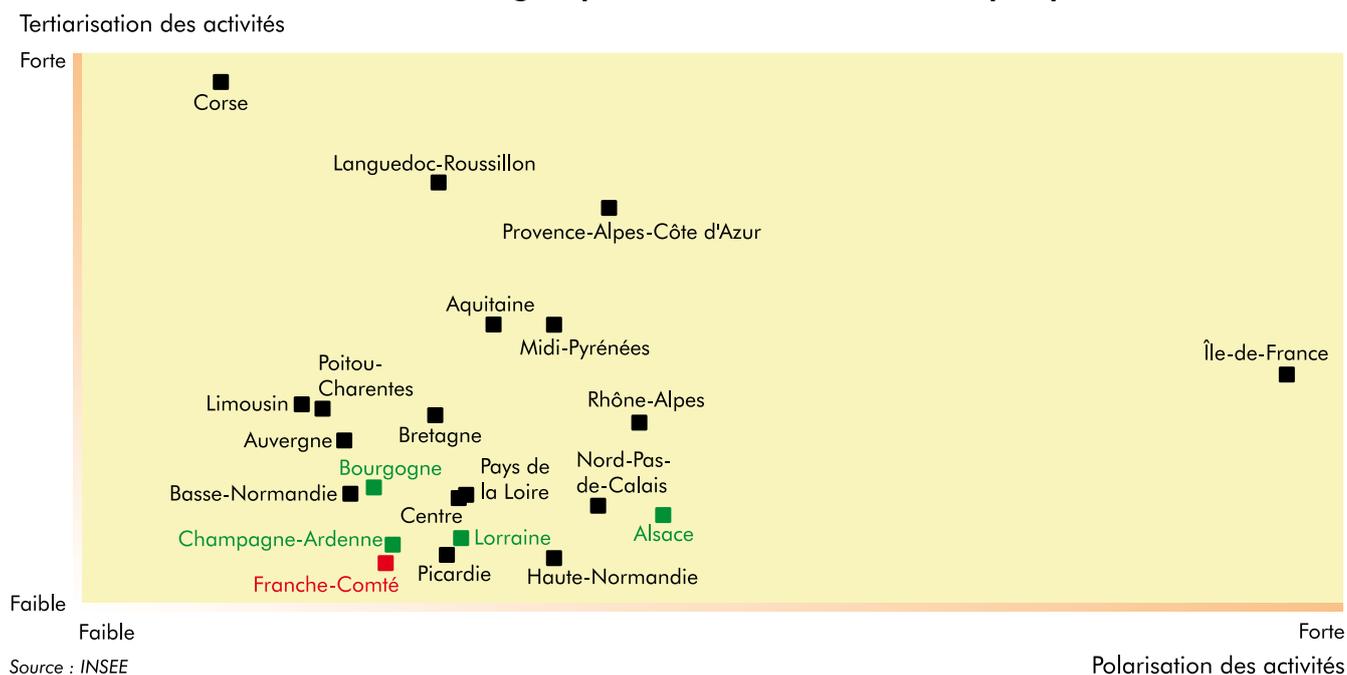
du bois et du papier, l'industrie textile, l'industrie des produits minéraux et la production de combustibles et carburants. Paradoxalement, malgré cette structure d'activités, une forte exposition à l'international et un euro cher, les exportations comtoises continuent de se développer. Cette progression marque le positionnement actif dans les pays émergents des entreprises comtoises qui sont de plus en plus nombreuses à se tourner vers les marchés extérieurs⁽⁶⁾. Toutefois, comme au niveau national, une partie de la hausse des exportations provient néanmoins du développement des groupes à l'international, qui contribuent par une augmentation des échanges intra-groupe à la hausse des exportations.

Généralement, les régions attractives semblent plutôt polarisées et plutôt tertiaires. Six des sept régions les plus attractives comptent au moins 65% d'emplois tertiaires dans leur économie concurrentielle ; Rhône-Alpes qui est 6^e au classement de l'attractivité en a 60%. En Franche-Comté, malgré une progression de 6,2 points en sept ans, les effectifs de ce secteur ne représentent qu'à peine plus de 50% des emplois fin 2004.

Le troisième critère décrit la fragilité sociale des régions. La

(6) INSEE Franche-Comté Dossier n°19 « L'Année Économique et Sociale 2006 - Commerce Extérieur » - juin 2007

Franche-Comté : une région peu tertiairisée et aux activités peu polarisée



Note de lecture : le graphique représente la place des régions selon la tertiarisation de leur économie (axe vertical) et la polarisation de leurs activités (axe horizontal).

Les régions situées vers la droite de l'axe horizontal sont denses, urbanisées et dotées d'actifs plutôt qualifiés. Les salaires versés et les revenus y sont élevés. Ces régions sont aussi marquées par l'importance des infrastructures de communication et de l'effort de recherche et développement. L'axe vertical distingue les régions où l'industrie est relativement présente (en bas de l'axe) de celles plus tertiairisées (en haut de l'axe).

● Axe horizontal : l'Île-de-France est la région la plus polarisée de France. Selon ce critère, la Franche-Comté est placée en seizième position, à proximité de Champagne-Ardenne et de la Bourgogne.

● Axe vertical : la Franche-Comté est située le plus en bas sur cet axe, juste derrière la Picardie et la Haute-Normandie : son activité économique est la moins tertiairisée de France. Le secteur tertiaire est très présent en Corse, en Languedoc-Roussillon et en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

prise en compte simultanée de quelques indicateurs permet d'appréhender la fragilité sociale d'un territoire : la proportion de la population vivant dans une Zone Franche Urbaine, la proportion de personnes à bas revenus, les évolutions du taux de chômage, de la population et de l'emploi.

Comparée aux autres régions, la Franche-Comté apparaît peu fragile socialement, ce qui, du point de vue de l'attractivité économique, peut être perçu comme un atout. La Champagne-Ardenne et la Lorraine se classent parmi les régions où la fragilité sociale est importante, la Bourgogne se classant en position médiane. Néanmoins, l'attractivité d'une région ne préjuge pas de sa fragilité sociale. En effet, parmi les régions

Moindre fragilité sociale en Franche-Comté et en Alsace

attractives, le Languedoc-Roussillon et Provence-Alpes-Côte d'Azur présentent une forte fragilité sociale, ce qui n'est pas le cas de l'Île-de-France.

Certains de ces indicateurs étant plus sensibles aux variations conjoncturelles, la concordance entre plusieurs éléments est nécessaire pour appréhender la fragilité sociale d'une région. Un taux de chômage faible peut être dû à la bonne santé économique du territoire mais il peut aussi être lié à de nombreux mouvements d'actifs vers un pôle d'emploi dynamique situé en dehors du territoire. Par ailleurs, une forte attractivité sur la main d'œuvre extérieure peut entraîner des déséquilibres, si la dynamique migratoire devient excessive pour les volumes d'emplois

proposés et leurs spécificités. Cela pose le problème de l'adéquation de la main-d'œuvre nouvelle aux caractéristiques du marché de l'emploi local et, indirectement, du caractère durable de l'attractivité.

Parmi les facteurs d'attractivité qui jouent dans le choix d'installation d'une entreprise sur un territoire, figurent son potentiel marchand, sa densité économique, sa dotation en infrastructures (routes, couverture haut débit,...), l'importance de la recherche et développement, le niveau de qualification de la main d'œuvre et la présence d'établissements d'enseignement supérieur. Pour expliquer le niveau du taux de création d'établissements, deux déterminants paraissent

Deux atouts : revenu fiscal médian élevé et effort de recherche important

prépondérants : la densité économique (nombre d'emplois au km²) et le potentiel marchand (mesuré par le revenu fiscal médian). Ces deux facteurs soulignent la dynamique liée aux effets d'agglomération portant sur les activités et l'emploi et le pouvoir d'achat potentiel des habitants de la zone.

Si l'on s'intéresse aux facteurs favorisant l'évolution de l'emploi, autre composante de l'attractivité, on doit également prendre en compte la part des diplômés du supérieur et celle des étudiants dans

la population. Le revenu fiscal médian place la Franche-Comté au 9^e rang national. Il est supérieur à la moyenne de province. Les revenus issus du travail frontalier expliquent en partie cette situa-

Une proportion moindre de bas revenus qu'en moyenne en métropole

	Part de la population à bas revenus		Part de la population résidant en Zone Franche Urbaine		Évolution de la population entre 1990 et 1999		Évolution de la population due aux migrations entre 1990 et 1999		Évolution du taux de chômage au sens du BIT entre 2001 et 2003	
	Taux (%)	Rang	Taux (%)	Rang	Taux (%)	Rang	Taux (%)	Rang	Points	Rang
Franche-Comté	8,7	17	2,5	8	+1,9	16	-0,16	17	+1,9	3*
Alsace	7,9	20	2,0	12	+6,8	2	+0,26	8	+2,2	1*
Bourgogne	8,8	16	0,7	19	+0,2	19	-0,03	14	+1,1	7
Champagne Ardenne	11,0	7	5,2	1	-0,3	20	-0,38	20	+0,9	9
Lorraine	9,5	13	2,2	10	+0,3	18	-0,31	19	+1,6	5
Province	10,5	-	2,1	-	+3,7	-	+0,14	-	+0,7	-
France métropolitaine	10,3	-	2,5	-	+3,6	-	+0,02	-	+1,0	-

Source : INSEE - Recensement de la population 1999, CAF 2002

* entre 2001 et 2003, l'Alsace et la Franche-Comté sont deux régions qui ont connu une forte progression de leur taux de chômage. Celui-ci reste cependant en deçà du niveau national (respectivement 7,6% et 8,3% pour une moyenne de 9,8% fin 2003).

tion favorable. C'est également le cas en Alsace, en deuxième position pour le revenu médian, où de nombreux frontaliers travaillent en Allemagne ou en Suisse. En Lorraine, le travail frontalier semble influencer plus faiblement sur le revenu médian. En 2003, la Franche-Comté a consacré 2,1% de son PIB aux activités de recherche et développement, soit plus que la moyenne des régions de province (1,7%) et se classe ainsi en 5^e position des régions métropolitaines. Avec 530 millions

d'euros investis, la Franche-Comté représente 2,9% des dépenses de R&D de province ; 86% de ce montant est mobilisé par le secteur privé, notamment dans les activités industrielles au premier rang desquelles figure l'industrie automobile. Avec 5 800 emplois, dont 2 800 de chercheurs, la région occupe également la 5^e place des régions métropolitaines pour leur part en R&D pour 1 000 habi-

tants. Elle est la mieux placée des régions du Grand-Est selon ce critère.

La densité économique est plus faible en Franche-Comté qu'en province, limitant ainsi les effets d'agglomération des activités et de l'emploi. Dans le Grand-Est, l'Alsace bénéficie d'une très forte densité économique (deux fois plus élevée qu'en métropole), tandis que la Bourgogne et Champagne-Ardenne figurent

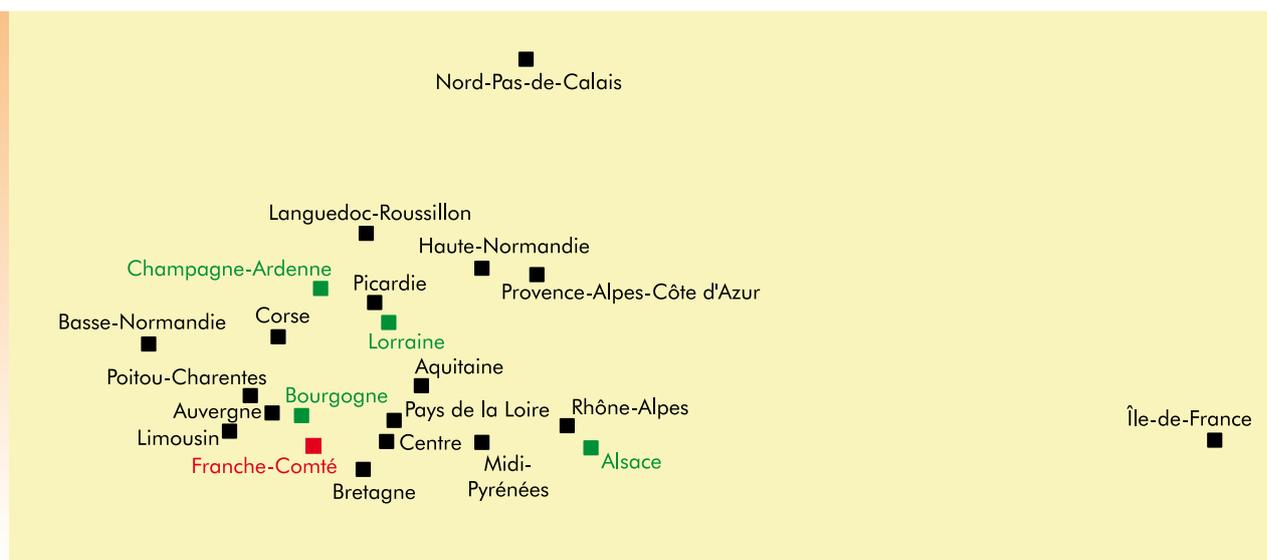
dans les derniers rangs. La Franche-Comté paraît également pénalisée par la faible taille du marché de l'emploi : en mai 2007, la région propose 5 200 offres d'emplois, tous types confondus, soit 1,7% des offres de métropole. Avec 32 700 étudiants, la Franche-Comté se situe au 15^e rang des régions quant à leur proportion dans la population. Dotée d'une offre de formation conforme à sa taille, de nombreux étudiants ont tendance à quitter la région à partir du

Deux handicaps : peu de formations supérieures spécifiques et faible taux d'encadrement

Franche-Comté : une région moins fragile socialement

Fragilité sociale

Forte



Faible

Faible

Forte

Source : INSEE

Polarisation des activités

Note de lecture : le graphique représente la place des régions selon leur fragilité sociale, croissante de bas en haut sur l'axe vertical et la polarisation de leurs activités (axe horizontal).

Sur l'axe vertical représentant la fragilité sociale, la Franche-Comté est placée en bas de l'axe, juste au-dessus de l'Alsace et de la Bretagne ce qui traduit une fragilité sociale moindre par rapport aux autres régions. À l'opposé, le Nord-Pas-de-Calais apparaît comme la région la plus fragile socialement en fonction des critères retenus.

deuxième cycle universitaire pour poursuivre leur cursus en majorité en Rhône-Alpes, en Alsace ou en région parisienne. Le faible nombre de formations « rares », c'est-à-dire offertes par une seule académie, dispensées notamment en troisième cycle, ne favorise pas l'arrivée d'étudiants non francs-comtois. En revanche, la région dispose d'une offre relativement diversifiée en matière d'écoles d'ingénieurs, cohérente avec le tissu industriel local. Elle bénéficie, comme Champagne-Ardenne, de la présence de l'une des trois Universités de Technologie, avec des formations orientées vers les techniques productives et l'informatique.

En 1999, la population comtoise compte 14,5% de diplômés du supérieur, un point en dessous de la moyenne de province et se classe au 9^e rang des régions métropolitaines selon ce critère. Il s'agit néanmoins du meilleur résultat des régions du Grand-Est, après l'Alsace (16,9%). La région se classe au 13^e rang des régions de province, selon la part des postes d'encadrement (6,6% contre 7,9% en province). Dans le Grand-Est, la Franche-Comté occupe la deuxième place derrière l'Alsace qui compte 8,6% de cadres dans ses entreprises. La faiblesse de l'encadrement s'explique, en grande partie,

par la moindre présence de sièges sociaux. Cette faiblesse limite les débouchés pour les diplômés du supérieur.

Par ailleurs, la relative faiblesse de l'emploi tertiaire proposé en Franche-Comté peut conduire certains jeunes à se positionner, dès le début de leurs études supérieures, dans des régions où ils pourraient plus aisément trouver un travail dans ce secteur.

Bien qu'ayant amélioré sa couverture par le haut débit et rejoint ainsi la moyenne nationale en 2005, la Franche-Comté connaît encore, à l'instar d'autres régions, des difficultés sur une partie de son territoire, que ce soit du fait d'une faible densité de population ou de problèmes topographiques. Par ailleurs, les technologies du très haut débit, actuel enjeu pour les entreprises, ne semblent avoir vocation à se développer qu'au sein des zones les plus denses de métropole.

Les différences d'attractivité observées entre régions sont-elles dues aux caractéristiques propres des territoires ou à leur structure d'activités ? Les taux de créations d'établissements et d'emplois sont très variables selon les secteurs d'activité : les créations d'établissements sont plus nombreuses dans les services et dans le commerce que dans les secteurs

Trois axes pour différencier les régions

On dispose de 192 indicateurs permettant de caractériser les régions et zones d'emploi de France métropolitaine à travers les thèmes suivants : données économiques, structure productive, emploi-revenu, formation-qualifications, recherche et développement, infrastructures, fiscalité locale.

Ces variables ont souvent un lien entre elles : par exemple, densité économique, nombre d'emplois et densité de population fournissent une indication relativement cohérente sur la taille de la zone. Une fois ces liens identifiés, 47 variables caractéristiques des régions sont retenues. L'Analyse en Composantes Principales réalisée à partir de variables fait apparaître trois axes qui résument chacun une partie de l'information apportée par ces 47 variables. La position des régions au regard de chaque axe permet d'établir des ressemblances ou des différences.

Une démarche qui permet de fournir un constat au niveau régional et à celui de la zone d'emploi

Les coordonnées des régions sont calculées en prenant la moyenne des coordonnées des zones d'emploi de la région, pondérées par le nombre d'emploi. Les résultats de l'Analyse en Composantes Principales (ACP) permettent de connaître les variables qui contribuent le plus à leur positionnement et d'explicitier ainsi les atouts et les faiblesses des différentes régions.

Les résultats par zone d'emploi feront l'objet d'une publication ultérieure.

industriels. Ainsi les régions spécialisées dans les activités tertiaires ont structurellement des taux de créations d'établissements ou d'emplois élevés et vont paraître plus attractives

que les régions moins diversifiées. L'attractivité d'une région peut être décomposée en deux sour-

ces distinctes : un effet structurel qui reflète la structure productive locale et un effet géographique qui regroupe l'ensemble des

autres facteurs influant sur l'attractivité (cf. encadré).

Il peut s'agir de la position de la région en France, de sa taille, de son image ou de tout autre élément (climat, ensoleillement,...).

Un positionnement géographique peu favorable

Une moindre densité économique en Franche-Comté, mais un revenu médian supérieur à la moyenne de province

	Revenu fiscal médian par unité de consommation (euros) 2005		Densité économique (emplois/km ²) 2000		Part des diplômés du supérieur 1999		Part de la population couverte par le haut débit 2005		Nombre d'étudiants 2003		Effectifs de Recherche - Développement 2003	
	Valeur	Rang	Valeur	Rang	%	Rang	%	Rang	Valeur	Rang pour 1000 habitants	Valeur	Rang pour 1000 habitants
Franche-Comté	16 006	9	15	12	14,5	9	93,0	12	32 655	15	5 844	5
Alsace	17 852	2	50	3	16,9	5	98,5	3	65 696	6	8 098	8
Bourgogne	15 927	11	11	18	13,1	17	90,3	18	39 465	19	4 504	15
Champagne Ardenne	15 542	16	10	19	12,6	22	92,5	15	38 732	14	2 815	20
Lorraine	15 588	14	19	9	13,9	12	95,7	7	73 383	10	6 879	13
Province	15 864		18		15,4		-		1 592 218		220 400	
France métropolitaine	16 357		23		17,7		93,2		2 187 445		335 000	

Sources : INSEE, DGI, Observatoire Régional des Télécommunications, ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Le développement de l'Arc jurassien suisse concurrence-t-il celui de la Franche-Comté ?

La partie frontalière du territoire franc-comtois bénéficie de la proximité de la Suisse, à travers l'emploi proposé à ses habitants et à l'apport financier non négligeable qu'il représente. Le commerce comtois de la zone frontalière profite également, malgré un euro qui tend à s'apprécier de façon régulière, de la proximité de la clientèle suisse lui offrant à la fois un choix plus vaste et des conditions satisfaisantes de prix. Les alentours de Pontarlier, dotés d'une densité commerciale comparable à celle d'une agglomération de 100 000 habitants, en sont un exemple. Tous ces éléments seraient potentiellement favorables à l'attractivité des bassins d'emplois situés le long de la frontière suisse.

Pour autant, la Suisse emploie une part importante de la population active franc-comtoise dans des qualifications et des secteurs d'activités communs aux deux territoires. Le nombre de frontaliers est passé de 10 800 fin juin 1995 à 17 900 fin juin 2006. Les rémunérations versées en Suisse sont plus élevées que dans la région ; les taux de salaire horaire

y sont supérieurs ainsi que le temps de travail. Travailleurs francs-comtois comme entreprises suisses y trouvent leur compte dans la mesure où ces dernières manquent de main-d'œuvre compte-tenu d'un haut niveau d'activité et d'un déficit démographique marqué.

La progression des échanges frontaliers entre la Franche-Comté et la Suisse est favorisée par l'Accord de Libre Circulation des Personnes qui, depuis 2002, libéralise, pour les ressortissants européens, l'accès au marché du travail suisse tout en permettant aux entreprises suisses une accessibilité au marché communautaire pour leurs marchandises.

Pour les entreprises de Franche-Comté, l'attractivité exercée par la Suisse pose deux questions :

- Comment maintenir dans leur emploi des personnels qui peuvent obtenir des conditions de rémunération supérieures quelques kilomètres plus loin et faire face à un turn-over élevé qui pourrait désorganiser la production ?
- Quel intérêt y a-t-il à s'implanter dans les zones d'emploi frontalières alors qu'existent à peu de distance des concurrents, une réglementation qui semble plus favorable et une volonté marquée d'accueillir les nouvelles implantations par une politique active de promotion économique ?

Sur la période 2001-2004, en Franche-Comté, le taux de création d'établissements est, tous secteurs confondus, de 10,5%. Le taux qu'on aurait observé (« taux attendu ») pour la région si ses différents secteurs s'étaient comportés comme au niveau national serait de 12,2%, soit un effet géographique négatif de 1,7 point.

Seules, cinq régions bénéficient d'un effet géographique positif : marqué pour le Languedoc-Roussillon et Provence-Alpes-Côte d'Azur, plus léger pour l'Île-de-France, l'Aquitaine et Midi-Pyrénées. Les créations d'établissements dans l'ensemble des secteurs y sont plus fortes qu'au niveau national.

L'effet géographique est très faiblement négatif pour l'Alsace. Il est plus pénalisant pour la Lorraine et davantage encore pour la Franche-Comté. Mais, dans le Grand-Est, c'est en Bourgogne que l'écart entre le taux de créa-

tion observé et le taux attendu est le plus grand. On peut y voir l'attraction de la région parisienne et des problèmes de vitalité de certaines parties de la région en déprise démographique.

La décomposition sectorielle de l'effet géographique met en évidence un déficit de créations d'établissements dans le commerce et la construction. Dans ces activités, les implantations se développent moins vite en Franche-Comté qu'au plan national. Dans l'industrie et les services

aux particuliers, le différentiel avec le niveau national est moins marqué.

Entre 2001 et 2004, l'emploi dans l'ensemble des établissements francs-comtois (nouveaux ou en croissance d'effectif) a crû de 9,9%. Le taux de créations d'emplois attendu étant de 10,7%, l'effet géographique, de - 0,9 point, est plus réduit que pour le critère précédent. Selon ce critère, la Franche-Comté se place au 11^e rang national devant les autres régions du Grand-Est.

La Franche-Comté enregistre un effet géographique négatif pour les créations d'établissements dans les services aux entreprises mais aussi un effet positif pour les créations d'emplois. Pour les autres secteurs, l'effet est négatif pour les taux de créations d'établissements et les taux de créations d'emplois dans les établissements nouveaux comme dans ceux en croissance d'effectif.

Par rapport à la période 1997-2001, l'effet géographique est moins défavorable en Franche-Comté sur la période récente, qu'il s'agisse de la

Créations d'établissements : moindre dynamisme dans le commerce et la construction

La perte d'attractivité liée au positionnement géographique est plus faible en Alsace que dans les autres régions du Grand-Est

Décomposition sectorielle de l'effet géographique relatif à la création d'établissements - période 2001-2004

Régions	Effet géographique	dont :					
		Industrie	BTP	Commerce	Transports et Activités immobilières	Services aux entreprises	Services aux particuliers
Franche-Comté	- 1,74	- 0,23	- 0,46	- 0,67	+ 0,06	- 0,35	- 0,09
Alsace	- 0,35	- 0,11	- 0,23	- 0,06	+ 0,04	+ 0,03	- 0,01
Bourgogne	- 2,51	- 0,20	- 0,84	- 0,72	- 0,08	- 0,35	- 0,32
Champagne-Ardenne	- 2,11	- 0,17	- 0,54	- 0,56	- 0,08	- 0,54	- 0,21
Lorraine	- 0,88	- 0,12	+ 0,03	- 0,41	- 0,04	- 0,25	- 0,09

Source : INSEE

création d'établissements ou de la création d'emplois dans les établissements nouveaux ou en croissance d'effectifs. Depuis 2001, le dynamisme de la création d'entreprises a conduit à une amélioration de la situation dans les activités tertiaires et freine la dégradation dans le commerce et l'industrie.

Entre 2001 et 2004, l'évolution de l'emploi dans les services aux entreprises enregistre un effet géographique positif, alors qu'il était fortement négatif sur la période précédente, témoignant d'un surcroît d'attractivité pour ces activités dans la région. Dans une moindre mesure, cette amélioration touche le secteur des transports et les activités immobilières. Entre 1997 et 2001, l'industrie comtoise était plutôt motrice pour la région ; cet effet s'inverse entre 2001 et 2004.

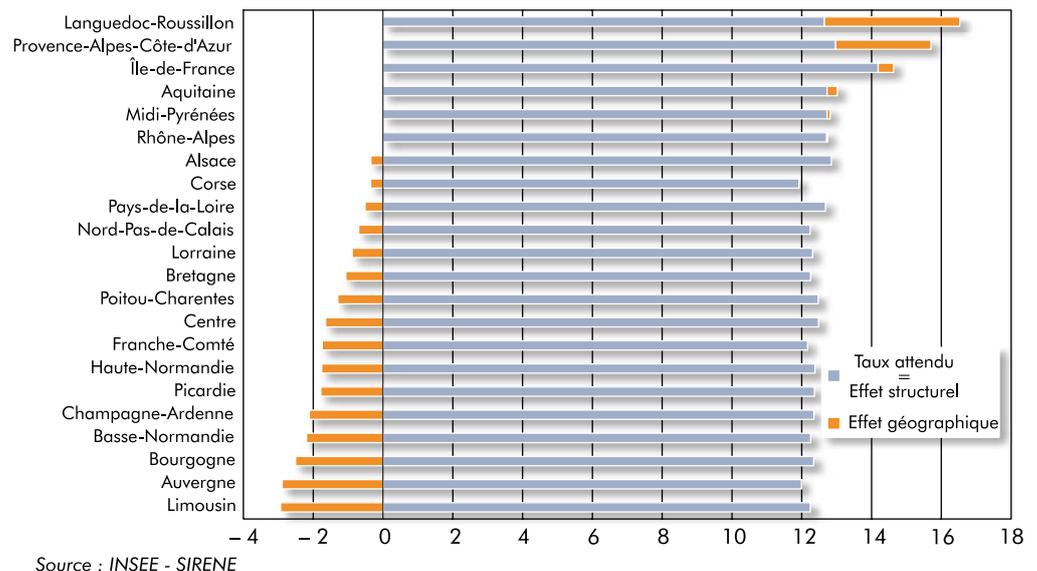
Que le territoire soit très attractif ou qu'il le soit moins, des dis-

(7) Une autre publication permettra enfin de dresser un état des lieux du tertiaire supérieur en Franche Comté. Ce secteur est un enjeu majeur pour les territoires et se place au cœur de la concurrence qu'ils se livrent. Dans ce cadre, l'analyse portera sur les capacités de la Franche-Comté à attirer et conserver ce type d'activités.

parités existent au niveau des zones d'emploi d'une même région dont témoignent peu les résultats globaux présentés dans ce document. Dans beaucoup de régions françaises, les zones d'emploi attractives coexistent avec celles qui le sont moins et les atouts et les faiblesses sont souvent amplifiés car rapportés à un territoire plus restreint et à des activités économiques moins diversifiées. Une analyse complémentaire tentera de mettre en évidence les atouts et faiblesses des zones d'emploi franc-comtoises en les mettant en regard de celles des autres régions du Grand-Est (7). ■

Pierre QUILLERY (INSEE)
Willy CADET (ARD)

La structure des activités joue peu sur le taux de créations d'établissements au sein des régions de province



La séparation des effets structurels et géographiques

Deux quantités sont calculées pour l'ensemble des 36 secteurs de l'industrie, de la construction, du commerce et des services.

Le taux de créations observé est égal à la somme, pour chacun de ces secteurs, de la part de ce secteur dans l'économie régionale multiplié par le taux régional d'évolution observé pendant la période dans ce secteur :

$$\text{part du secteur1} \times \text{taux régional1} + \text{part du secteur2} \times \text{taux régional2} + \dots$$

Le taux de création attendu est égal à la somme pour l'ensemble des secteurs de la part du secteur dans l'économie régionale multiplié par le taux national d'évolution observé pendant la période dans ce secteur :

$$\text{part du secteur1} \times \text{taux national1} + \text{part du secteur2} \times \text{taux national2} + \dots$$

L'écart entre le taux de création observé et le taux de création attendu mesure l'effet géographique. Il résume l'influence des facteurs autres que la structure productive dans l'écart entre les performances régionales et nationales. Il peut être calculé soit pour l'ensemble des activités du champ ICS, soit pour certaines activités afin de déterminer leur rôle spécifique dans l'effet global.

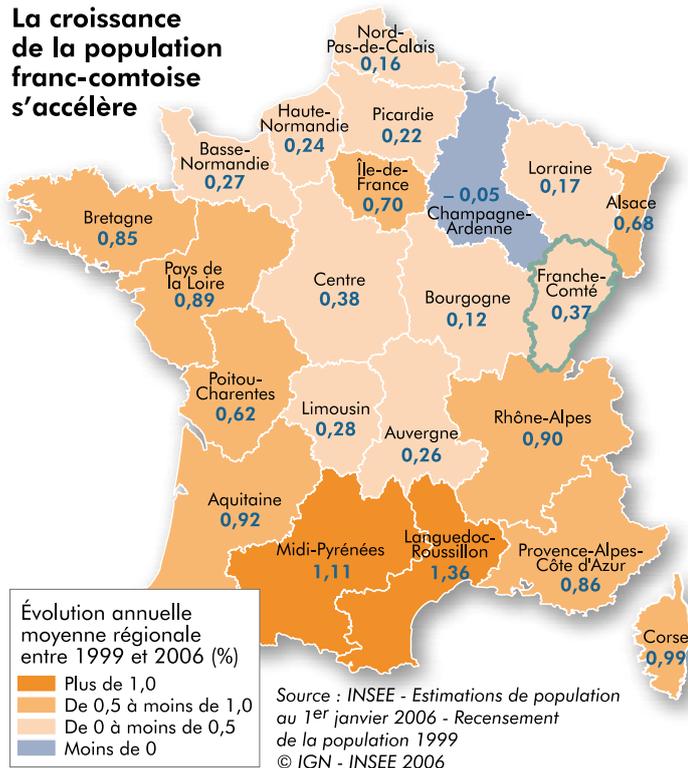
Service aux entreprises : des performances meilleures en termes d'emploi que de créations d'établissements

Décomposition sectorielle de l'effet géographique relatif à la création d'établissements - période 2001-2004

Franche-Comté	Effet géographique	dont :					
		Industrie	BTP	Commerce	Transports et Activités immobilières	Services aux entreprises	Services aux particuliers
Taux annuels de création d'établissement	-1,74	-0,23	-0,46	-0,67	+0,06	-0,35	-0,09
Taux annuels de création d'établissement non sièges	-0,26	-0,03	-0,05	-0,15	+0,02	0,00	-0,05
Taux de création d'emplois dans les établissements nouveaux	-0,24	-0,11	-0,19	+0,03	+0,02	+0,01	-0,01
Taux de création d'emplois dans les établissements nouveaux et en croissance	-0,85	-0,26	-0,28	-0,34	-0,04	+0,10	-0,05

Source : INSEE - Sirene, DADS

La croissance de la population franc-comtoise s'accroît



Enjeux et perspectives : le point de vue de l'Agence Régionale de Développement

Au travers des différentes analyses menées dans cette publication, selon des approches méthodologiques différentes, il ressort que la Franche-Comté a des atouts à faire valoir certes, mais surtout des handicaps structurels à surmonter : déficit de taille critique, dépendance forte à l'industrie, faiblesse de la tertiarisation, manque de notoriété ...

Il a été retenu, ci-après, quelques-unes des pistes d'actions envisageables pour améliorer l'attractivité économique régionale, en phase avec les priorités du Schéma Régional de Développement Économique.

■ Parier sur une industrie capable de muter et de se diversifier et sur une économie capable de se tertiariser

Créations d'entreprises et d'emplois sont en Franche-Comté moins nombreuses que dans les autres régions. Des synergies doivent être trouvées entre les acteurs publics et privés du territoire pour créer les conditions de la future industrie comtoise. L'engagement conjoint dans les pôles de compétitivité va dans ce sens. D'autres initiatives dans le domaine de la mutation industrielle ou de la tertiarisation de l'économie doivent être soutenues.

■ Tirer parti de la plus grande vigueur démographique

Entre 1999 et 2006, la population franc-comtoise a progressé de 0,37% par an, deux fois plus rapidement qu'entre 1990 et 1999. La Franche-Comté occupe la deuxième place derrière l'Alsace dans un Grand-Est peu dynamique démographiquement. Sur la période récente, le solde migratoire est proche de l'équilibre, alors qu'il était fortement négatif dans les années 90. Au niveau économique, le retour des jeunes au pays après leurs études, ainsi que le développement d'emplois qualifiés dans le tertiaire, mais aussi dans l'industrie, restent des enjeux forts pour l'avenir.

■ L'arrivée de la Ligne Grande Vitesse, une chance à saisir

L'arrivée de la LGV branche Est en Franche-Comté pourrait favoriser le développement d'activités nouvelles ou l'émergence de nouveaux pôles de développement, même si des redistributions sont toujours possibles. Il s'agira pour les acteurs locaux de créer les conditions de ce développement d'ici à 2011 dans une logique interterritoriale autour de ce projet « catalyseur ».

■ Un équilibre à trouver dans les échanges de main d'œuvre avec la Suisse

Par ailleurs, l'analyse ne prend pas en compte l'influence de la Suisse, qui s'exprime dans l'économie comtoise par la bonne santé de la construction et du commerce le long de la frontière. Cela se traduit également par des taux de chômage faibles au regard de la moyenne nationale sur une partie du territoire franc-comtois et le maintien sur place ou l'arrivée de nouveaux actifs dans des zones peu densément peuplées et excentrées. De plus, l'Accord de Libre Circulation des Personnes conclu entre la Suisse et l'Union Européenne a conduit à des premières arrivées de ressortissants helvétiques en zone frontalière, soutenant ainsi l'essor de la construction.

Néanmoins, les tensions autour des emplois qualifiés en microtechniques et les conséquences d'un retournement de conjoncture helvétique toujours possible doivent amener les entreprises et pouvoirs publics francs-comtois à des adaptations pour tirer le meilleur parti de cette proximité géographique.

■ Coopérer activement avec les régions du Grand-Est

Au regard des conditions de l'attractivité économique des territoires, il est un aspect qui ne doit pas être négligé : la coopération interrégionale. Cette étude montre de fortes similitudes entre les régions du Grand-Est qui subissent, à l'exception de l'Alsace, les mêmes contraintes défavorables à leur attractivité. Des améliorations peuvent provenir des synergies à opérer entre les politiques de développement économiques de ces régions voisines au-delà du libre jeu de la concurrence entre les territoires.

Agence régionale de Développement

Bibliographie

[1] « L'attractivité de la Franche-Comté » INSEE Franche-Comté - mai 2006

[2] « Survie des nouvelles entreprises : davantage de facteurs favorables en Franche-Comté » - INSEE Franche-Comté - janvier 2004

[3] « Les créations d'établissements contribuent à l'attractivité économique des Pays de la Loire » - INSEE Pays de la Loire - février 2006

[4] « Attractivité économique de la Lorraine : concentrée dans le sillon lorrain et le nord de la Moselle » - INSEE Lorraine - mai 2006

[5] « L'attractivité économique de la Bretagne » - INSEE Bretagne - juin 2006

[6] « S'implanter en France ou à l'étranger : le choix des firmes françaises » - Centre d'Études Prospectives et d'Informations Internationales (CEPII) - février 2007

[7] « Attractivité de la France : analyse, perception et mesure » - INSEE - Économie et Statistique - novembre 2003

[8] « Les fonctions stratégiques dans cinquante villes de France » - INSEE Première N° 300 - 1994

[9] « Onze fonctions pour qualifier les grandes villes » - INSEE Première N° 846 - mars 2002

Agence Régionale de Développement de Franche-Comté

Parc Alpia - Bât. A - 8, rue Jacquard - 25000 BESANÇON - Tél. : 03 81 81 82 83 - Fax : 03 81 81 99 40 - www.ardfc.org

INSEE Franche-Comté « le Major » 83, rue de Dole - BP 1997 25020 BESANÇON Cedex Tél : 03 81 41 61 61 Fax : 03 81 41 61 99

Directeur de la publication : Didier Blaizeau Rédacteur en chef : Patrice Perron Mise en page : Maurice Boguet, Yves Naulin

Imprimerie : Camponovo-Bouchard - ISSN : 1248-2544 © INSEE 2007 - dépôt légal : septembre 2007